

VILLE D'EPERNON

(Eure-et-Loir)
8, rue du Général Leclerc
BP 30041
28231 EPERNON cedex
Tél. 02.37.83.40.67

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2018

LN/CJ n° 2018/02

Objet de la délibération :

REMPLACEMENT D'UN SIEGE
VACANT AU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 19

Pouvoirs : 05

Votants : 24

Date de la convocation :
4/09/2018

L'an deux mille dix-huit, le dix septembre à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise RAMOND, Maire.

Etaient présents :

RAMOND Françoise, DAVID Guy, BONVIN Béatrice, BELHOMME François, BOMMER Danièle, MATHIAU Jacques, BASSEZ Rosane, BEULE Simone, POISSONNIER Philippe, DUCOUTUMANY Franck, MARCHAND Isabelle, ESTAMPE Bruno, VAN CAPPEL Nathalie, ROYNEL Eric, BLANCHARD Flavien, HAMARD Roland, BROUSSEAU Claudine, LARCHER Annick, METRAL-CHARVET Denis.

Excusés :

QUAGLIARELLA Lydie, pouvoir à F. RAMOND
MARCHAND Jean-Paul, pouvoir à B. BONVIN
GAUTIER Martine, pouvoir à R. BASSEZ
JOSEPH Jean, pouvoir à F. BELHOMME
BREVIER Chantal, pouvoir à D. BOMMER
GUITARD Régine.

Absents : CASANOVA Paulette, PHILIPPE Didier, CHERGUI Cendrine, BEAUFORT Arnaud

Secrétaire de séance : F. BELHOMME



Le Conseil municipal,

Vu les articles L123-6, R123-7 et 123-8 du Code de l'action sociale et des familles,

Vu la délibération n° 2015/07 du 12/01/2015 fixant les conditions de dépôt des listes destinées à l'élection des 6 membres du Conseil d'administration,

VU la délibération n° 2015/01 du 16/02/2015 relative à l'élection des 6 membres au Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

VU la démission de Monsieur Robert STECK de son mandat de conseiller municipal en date du 19/07/2018,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à son remplacement au sein du Centre communal d'action sociale,

CONSIDERANT que le conseiller démissionnaire étant issu de la liste «Ensemble pour Epernon », seul un candidat de cette liste peut lui succéder conformément à l'article R123-9 du Code de l'action sociale et des familles qui prévoit que le siège vacant est pourvu par un conseiller municipal choisi dans l'ordre de présentation de la liste qui a obtenu ce siège,

EST DESIGNEE AU SEIN DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE :

- Madame Nathalie VAN CAPPEL suivante de la liste « Ensemble pour Epernon » en remplacement de Monsieur Robert STECK, démissionnaire.

Puis, Madame le Maire rappelle la composition du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20180910-D2018_09_02b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/09/2018

Affichage : 19/09/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



Présidente : F. RAMOND

François BELHOMME – Béatrice BONVIN – Simone BEULE – Cendrine
CHERGUI – Jean-Paul MARCHAND – Nathalie VAN CAPPEL.

Accord du Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et
représentés.

Fait et Délibéré à Epernon, le 10 septembre 2018

Le Maire,



F. RAMOND

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.